Arbres remarquables, une collectivité s'engage avec ses habitants

Les arbres dans le paysage

Mode d'emploi de l'inventaire

Le recensement pour mieux connaître et mieux protéger ce patrimoine arboré va se dérouler du 5 mars au 30 juin 2007.

Symboles de longévité, les grands arbres sont les témoins de notre histoire. Ils nous rappellent ceux qui ont choisi de les planter et de les garder pour notre plaisir. Eléments patrimoniaux précieux en raison de leur rareté, de leur allure ou de leur grand âge, ils sont aussi des éléments vivants des paysages urbains que nous regardons chaque jour. Ainsi à l'émotion qu'ils suscitent, s'ajoute la fonction de repère dans l'espace et dans le temps.



Information : Espaces Publics Environnement, mairie de Rezé, 02 40 84 42 23



DU 5 MARS AU 30 JUIN

L'inventaire des arbres et espaces boisés remarquables





La démarche

Le recensement des arbres remarquables est nécessaire pour constituer un inventaire. Cette démarche est destinée à connaître, protéger et valoriser le patrimoine arboré sur le domaine public mais également sur les propriétés privées.

L'inventaire va se dérouler du 5 mars au 30 juin 2007.

Des propositions seront faites ensuite pour :

- la protection règlementaire des arbres sensibles,
- leur mise en valeur éventuelle,



L'inventaire permet d'identifier l'arbre par

- le nom de l'espèce,
- sa localisation,
- son environnement,
- sa description, ses dimensions,
- son histoire...

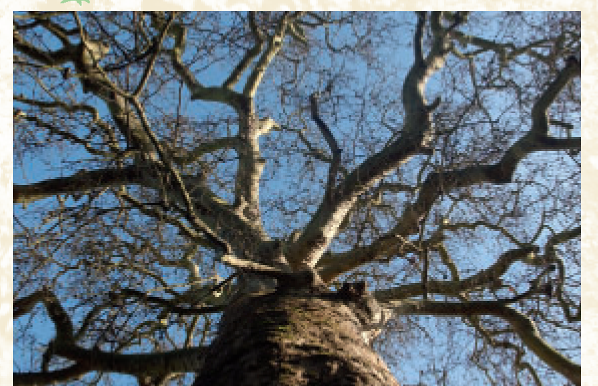
Les caractéristiques des arbres remarquables

L'inventaire relève les caractéristiques des arbres remarquables :

- la valeur paysagère : repère visuel dans le paysage urbain, silhouette harmonieuse, torturée, rare, paysagère, accompagnement de bâtiment, etc.
- les éléments botaniques : rareté de l'essence ou spécifique du paysage rezéen,
- âge,
- l'intérêt culturel, social ou historique qu'ils représentent pour les habitants du quartier et pour la collectivité, etc.

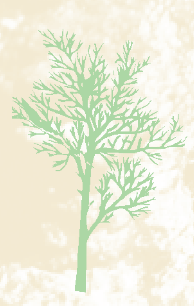








Dans l'intérêt des arbres et des propriétaires





De plus, le diagnostic fournit de précieuses orientations pour la gestion de l'arbre, son amélioration et pour assurer la pérennité de l'arbre.

Les modes de protection

Deux mesures d'inscription sont possibles :

- Dans le cadre de la loi paysage, l'arbre ou l'espace boisé est protégé comme élément du paysage. Les travaux partiels sont possibles mais doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation.
- Dans le cadre de la réglementation Espace boisé classé, l'affectation du terrain reste destinée au boisement. Les interventions sont là aussi soumises à autorisation.

L'intérêt de la protection

Face à la demande d'un voisin qui en exigerait l'abattage ou un élagage trop sévère qui nuirait à ses qualités et à sa survie, la protection règlementaire reconnaît d'intérêt général la protection d'un arbre ou d'un espace boisé et permet de la faire valoir en dérogation du droit habituel. En effet, dans le cas d'un arbre protégé, les coupes ou abattages sont soumis à autorisation de la mairie.

L'intérêt du diagnostic

Les risques dus aux grands arbres sont nombreux. Un diagnostic par un professionnel indépendant et le suivi de l'entretien préconisé permettent la prise en charge par les assurances en cas de dommages intervenus par la chute de branche ou de l'arbre lui-même. Ce qui n'est pas le cas en l'absence de diagnostic. C'est pourquoi la Ville incite fortement les propriétaires à diagnostiquer leurs grands arbres en proposant une aide à hauteur de 50 % du coût. Cette aide concernera les arbres admis à la protection dans le cadre du plan local d'urbanisme.

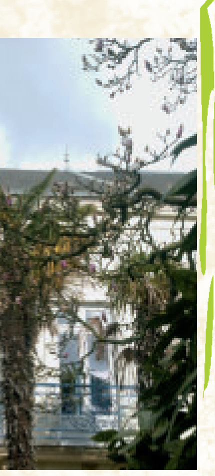
Participez à la démarche

Les arbres de nombreux sites publics sont déjà répertoriés. En revanche, ce n'est pas le cas des terrains privés. Grâce à la participation des habitants, les arbres témoignant de l'histoire, faisant partie du paysage ou inspirant étonnement et admiration, pourront ainsi bénéficier d'une reconnaissance ou d'une protection.

Comment participer ?

Vous souhaitez que votre arbre remarquable, ou votre espace boisé, soit inventorié ?

- Il vous suffit de prendre contact avec le service municipal des Espaces Publics et Environnement qui fera passer un agent pour établir une fiche descriptive : **02 40 84 42 23.**
- Vous hésitez et vous souhaitez en savoir un peu plus sur les aides disponibles et les obligations qu'entraîne cette démarche ? Une information plus détaillée vous sera proposée, avec déplacement si besoin à votre domicile, en appelant au **02 40 84 42 23.**



Des arbres centenaires

Natif de Californie le Séquoia peut atteindre 100 m de haut et peut vivre plusieurs milliers d'années. En Amérique, certains sujets avoisinent les 4 000 ans. Les beaux spécimens rezéens (parc de la Morinière et rue du Chemin Bleu), datent seulement du XVIIe siècle, comme la plupart des séquoias de la région nantaise. Plus récentS, les palmiers de Trentemoult, témoignent des voyages des marins au long cours.
De même les deux énormes platanes des bords de Sèvre, près du pont de la Morinière, parmi les plus vieux arbres de la commune datent du XVe ou XVIe siècles, époque de leur introduction du Moyen-Orient en France.

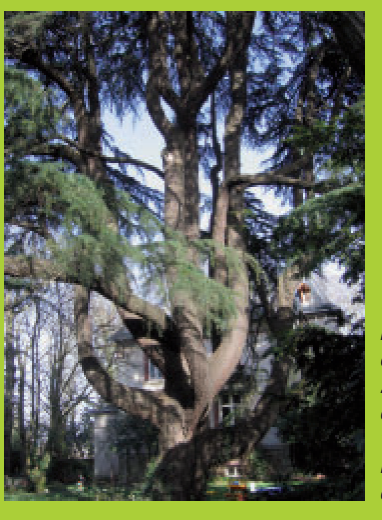


Qui pilote l'inventaire ?



Le Service municipal Espaces Publics et Environnement qui établira cet inventaire, a pour missions :

- de recenser et de hiérarchiser les arbres intéressants sur les espaces publics et privés,
- de préconiser le type de protection règlementaire,
- de réaliser un plan de situation pour repérer les éléments remarquables,
- de proposer les mises en valeur, d'informer et de sensibiliser à l'intérêt de cette protection les habitants.



Il procèdera :

- à une visite auprès des propriétaires intéressés,
- à une démarche de porte à porte,
- à l'établissement de l'inventaire et aux appréciations des arbres ou groupes d'arbres au moyen d'une grille de « remarquabilité ».

agenda 21

Cet inventaire est une action de l'Agenda 21 de la ville, dans le cadre de son engagement concernant le développement durable.

Associer les habitants des quartiers

Comme pour le recensement des maisons à sauvegarder dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, la municipalité souhaite associer les conseils consultatifs de quartiers pour la recherche et l'appréciation des arbres qui, par leur rareté ou leur présence dans le paysage, méritent de faire partie de cet inventaire.

Témoignages
Des habitants volontaires

Un cèdre au milieu du jardin d'environ 25 mètres de hauteur, visible depuis la route de Pornic.

« Je prends des photos régulièrement et je me suis rendue compte qu'il grossissait encore ! Ces arbres sont une valeur patrimoniale pour les futures générations... et contribuent à l'éveil d'un enfant. Ces grands arbres ramènent des oiseaux, des pies et des corbeaux. Sans doute ont-ils besoin de hauteur ?... ».

Madame Bertreux, rue de Basse-Ile à Rezé



Un cèdre derrière la maison, visible de la rue.

« Il y a une vingtaine d'années, une tempête a cassé la tête de ce cèdre. Il ne pousse plus vers le haut, mais de façon latérale. Cela lui donne son aspect tout en largeur. C'est aussi le plus vieux. Le répertorier permettrait de le protéger et d'éviter qu'il ne soit abattu ».

Madame OGER, rue de Basse-Ile à Rezé

